

## Communiqué de Presse

---

# CFTC France Télécom : Pas de signature pour la CFTC !

---

Après plus d'un an de négociations houleuses, le projet de texte de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences est arrivé à version définitive, selon France Télécom. Ce texte, dépouillé de sa substance initiale, sera soumis à signature le 29 avril prochain. Même si la CFTC a cru jusqu'au bout à un possible accord, même si elle a défendu l'intérêt des salariés en restant jusqu'au bout à la table des négociations, la CFTC ne signera pas ce texte qui ne porte plus que sur la mobilité et la formation professionnelle.

La CFTC ne peut pas tolérer :

- 
- **La limitation des indemnisations en cas de mobilité géographique imposée.**
  - **La mise en place du « time to move »**, véritable dogme qui impose la mobilité aux cadres sans limite géographique.
  - **L'officialisation des « missions temporaires »**, soi-disant pour accroître les compétences.
  - **Les nombreux niveaux d'indemnisations** soumis à la seule appréciation de l'employeur.
  - La nébuleuse entretenue par l'entreprise autour des effectifs cibles pour chacune des filières de métiers.
  - **La timidité des efforts de l'entreprise sur la formation professionnelle.**
- 

« Pour toutes ces raisons, et malgré les avancées obtenues (notamment les possibilités de négociations locales en cas de fermeture d'activité sur un site), la CFTC ne signera pas ce projet de texte. », explique Patrice Diochet, Délégué Syndical Central, France Telecom. « Les négociateurs de la CFTC espèrent plus de succès aux négociations qui s'ouvriront prochainement sur l'emploi des seniors, l'emploi des jeunes, le travail à distance. »

Contacts :

Alain Moreau – Service Communication - Tél. : 06 84 25 91 75 ; Ligne directe : 01 53 94 77 33  
Patrice DIOCHET, Délégué Syndical Central, France Telecom : 06 80 35 69 58

---